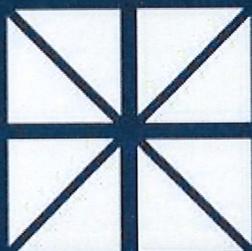


# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2025-04 du 31 janvier 2025

Objet : Approbation de la procédure de recouvrement forcé par l'Agent Comptable de l'Établissement pour les débiteurs privés

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 24 janvier 2025.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat  
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Adeline Kergourlay-Dugast

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère  
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo  
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Thomas Vatel, Edwina Etoire-Manika  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

Etaient également présentes :

- Françoise Carlè, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Chrystelle Yachir, Responsable Gestion administrative et structuration des sites, Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Mathieu Lamblin, Directeur par interim de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



## CONSIDERANT,

- Le résultat cumulé des factures impayées à l'établissement depuis l'année 2012 ;
- L'admission en non-valeur des titres du Budget Principal des années 2013 à 2020, pour une valeur de 28 217.62€, par la délibération n°2024-22 du 11 octobre 2024 ;
- L'admission en non-valeur des titres du Budget Annexe des années 2012 à 2020, pour une valeur de 9 998.22€, par la délibération n°2024-30 du 6 décembre 2024 ;
- La nomination de Madame Fabienne Tsin Ying Fing en qualité d'agent comptable à compter du 4 novembre 2024 par la délibération n°2024-21 du 11 octobre 2024 ;

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Madame Tsin Ying Fing d'engager toutes les poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par l'établissement. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel de l'agent comptable. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite du Conseil d'Administration.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José

